



Le pavoisement correct – die korrekte Beflaggung – imbandieramento corretto (Règlement sur les drapeaux 51.340)

Contexte : la Confédération en tant qu'hôte, comme vu par le spectateur

Hisser un drapeau sur un mât



Hissage des drapeaux sur deux mâts

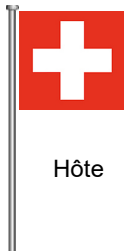


Place
d'honneur



Hôte

Hissage des drapeaux sur trois mâts



Hôte



Place
d'honneur



3^e rang

Hissage des drapeaux sur quatre mâts



Hôte



Place
d'honneur



3^e rang



4^e rang
(Commune)

Principes

- le drapeau suisse est carré (exception pavillon de marine)
- pas de mât sans drapeau
- pas de drapeaux sales ou déchirés
- hissage : le tissu du drapeau ne doit pas toucher le sol
- un seul drapeau par mât

→ Prudence avec les drapeaux que l'on doit suspendre horizontalement à une corde. Consulter le règlement.



Disposition d drapeaux comprenant le drapeau suisse et les drapeaux des cantons (se suivent dans l'ordre officiel prescrit par la Constitution fédérale.)

